

CUBA : nous dénonçons l'acharnement des États-Unis et d'Israël à refuser la levée du blocus !

Lors du vote à l'Assemblée générale des Nations Unies le 2 novembre, 187 pays ont voté en faveur de la levée du blocus de Cuba. Seuls deux pays ont voté contre : les États-Unis et Israël. Ce n'est pas un hasard.

Seul un État d'apartheid qui applique lui-même un blocus illégal contre Gaza depuis des années et y commet actuellement un génocide, soutient Washington. Quelle autorité morale peut découler d'un tel vote ? Les provocateurs de guerre comme les États-Unis et Israël sont de plus en plus isolés et font face à une voix de plus en plus forte qui demande le respect du droit international et la fin de la politique hypocrite du deux poids, deux mesures.

Les États-Unis mènent depuis 60 ans une guerre contre Cuba avec le plus long blocus de l'histoire moderne. Ce blocus est illégal, immoral et criminel. Ce n'est pas seulement un blocus contre un pays indépendant. C'est aussi un blocus contre un peuple fier qui défend sa souveraineté. C'est un blocus par lequel les États-Unis tentent de faire plier un idéal socialiste par tous les moyens possibles.

Washington impose des sanctions aux entreprises ou aux gouvernements qui veulent investir à Cuba ou qui veulent établir des relations commerciales normales. **Ces lois de sanctions sont complètement illégales, tout comme le caractère extraterritorial de ces sanctions (loi Helms-Burton) est illégal.**

L'Europe doit suivre sa propre voie et établir des relations entières avec Cuba. La coopération entre l'Union européenne et Cuba est une situation gagnant-gagnant à plusieurs niveaux, notamment sur le plan scientifique. Un règlement européen, connu sous le nom de « loi de blocage », stipule que les entreprises ne sont pas autorisées à appliquer les lois américaines imposant des sanctions, y compris contre Cuba. Les banques ne sont donc pas autorisées à bloquer les transferts vers Cuba ni à appliquer des sanctions. Pourtant, la plupart des banques le font. Cela doit s'arrêter, et cela peut s'arrêter.

Un Tribunal international contre le blocus étasunien envers Cuba a siégé le 17 novembre au parlement européen pendant deux jours devant deux cents personnes attentives, pour juger le blocus financier, commercial et économique de Cuba. La liste des principes du droit international que violent les mesures étasuniennes est longue : droit à l'autodétermination des peuples, égalité souveraine (qui s'oppose au droit du plus fort) et non-utilisation de la force et de la coercition. Les mesures étasuniennes violent aussi les accords internationaux concernant le libre échange et les principes de l'Organisation Mondiale du Commerce. S'ajoutent à cela les victimes du blocus comme ces mamans d'enfants cancéreux qui ne peuvent recevoir des traitements modernes compte tenu de l'impossibilité d'importer les composants nécessaires, ces infirmières ayant des difficultés pour soigner correctement les malades. Il est rendu difficiles aux organisations européennes d'exercer la solidarité ou la coopération avec Cuba avec en particulier le refus d'effectuer des virements de la part des banques.

Le blocus étasunien viole les règles du droit international, les Droits humains et les règles du commerce international. Le blocus a aussi des effets extraterritoriaux pesant sur les entreprises du reste du monde et

Parti de Gauche

Communiqué de presse

Le 04/12/2023 11:21

sur les entreprises et la coopération françaises en particulier. Le blocus a entraîné directement et indirectement la perte de nombreuses vies humaines et à la lecture de l'article 2 de la Convention de Genève de 1948, il pourrait être qualifié de génocidaire.

Il est temps que ce blocus cruel et illégal disparaisse. Il est temps que Cuba soit retirée de la liste des États soutenant le terrorisme. Il est temps que Washington ne dicte plus ce que les pays souverains peuvent ou ne peuvent pas faire. Il est temps que le droit international triomphe.

CONTACT

Stéphane JEUNEUX

Parti de Gauche

0757181585 · stephane.jeuneux.dafpg@proton.me